



CONSEIL SCOLAIRE
CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES
**GRANDES
RIVIÈRES**

Plan quinquennal de conservation de l'énergie et de gestion de la demande

2022-2023 à 2027-2028

(Année financière)

1er juillet 2024

Le Sommaire

Le Sommaire	2
Le Sommaire des tableaux	3
Contexte du secteur de l'éducation	4
Financement et planification de la gestion énergétique	4
Portefeuilles des actifs et planification de la gestion énergétique.....	4
Partie I – Examen des Progrès et des Réalisations depuis Cinq Ans	6
A. Portefeuille des actifs du conseil	6
B. Données du conseil sur la consommation d'énergie	6
C. Consommation d'énergie normalisée en fonction des conditions météorologiques	7
D. Examen des objectifs et des réalisations antérieurs en matière de conservation d'énergie.....	9
E. Objectifs de conservation cumulative d'énergie	14
F. Mesures mises en œuvre de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023	14
Conservation cumulative d'énergie	15
(ékWh/pi ²)	15
Écart	15
DEMANDE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019 À L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024	16
Contexte.....	16
Objectifs futurs de conservation d'énergie	17
3,13.....	18
15,24%	18
Programmes environnementaux	18
Programmes incitatifs d'efficacité énergétique.....	19
A. Gestion de la demande	20
B. Approbation par la haute direction du plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande	21

Le Sommaire des tableaux

Tableau 1 : Portefeuille des actifs du conseil	6
Tableau 2 : La consommation mesurée au compteur	7
Tableau 3: Degrés-jours en Ontario	8
Tableau 4: L'intensité énergétique normalisée en fonction des conditions météorologiques	9
Tableau 5 : Comparaison de l'objectif de conservation lié à l'intensité énergétique avec la réduction réelle de l'intensité énergétique.....	10
Tableau 6 : Comparaison de la conservation cumulative d'énergie de l'année financière 2013-2014 à l'année financière 2017-2018	14
Tableau 9: Objectifs de conservation d'intensité d'énergie par année	18
Tableau 10: Objectif de conservation cumulative d'intensité d'énergie	Erreur ! Signet non défini.

Contexte du secteur de l'éducation

Financement et planification de la gestion énergétique

Chaque année, les conseils scolaires reçoivent environ 1,4 milliard de dollars de la province pour la réfection des écoles. De plus, les conseils scolaires peuvent recevoir des fonds limités dans le temps au cours de cette période.

Le ministère annonce généralement les allocations de financement de chaque conseil pour l'année financière à venir du conseil scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août) en mars et avril.

Donc, même si un conseil se fournit d'une stratégie quinquennale de gestion énergétique, sa capacité de mettre en œuvre sa stratégie dépend des fonds qu'il reçoit pour chacune des cinq années du plan.

Portefeuilles des actifs et planification de la gestion énergétique

Le secteur de l'éducation est unique, car le portefeuille des actifs d'un conseil peut subir des changements considérables qui ont une conséquence importante sur sa consommation d'énergie sur une période de cinq ans.

La liste qui suit indique les variables et paramètres les plus courants qui changent dans le secteur de l'éducation.

Variables relatives aux installations

- Construction
 - Année de construction
 - Nombre d'étages
 - Orientation du bâtiment
- Bâtiments
 - Principaux ajouts
 - Sites vendus, fermés, démolis ou loués
 - Ajouts modulaires/portatives
 - Installés
 - Retirés
 - Zones en construction
- Équipement et systèmes
 - Âge
 - Type de technologie
 - Cycle de vie
 - % de l'espace climatisé

- Utilisation du site
 - École élémentaire
 - École secondaire
 - Bâtiment administratif
 - Entretien et entrepôt
 - Carrefours communautaires
- Sites partagés (p. ex. un bâtiment, deux conseils ou plus partageant des zones communes et/ou fonctionnent en partenariat avec une municipalité)
 - Piscines
 - Bibliothèques
 - Terrains de sport éclairés
 - Dômes sportifs

Autres variables

- Programmes
 - Services de garde d'enfants
 - Programmes d'activités avant ou après l'école
 - Cours d'été
 - Utilisation communautaire
 - Patinoires extérieures
- Occupation
 - Augmentation ou diminution importante du nombre d'élèves
 - Augmentation importante des heures d'ouverture
 - Ajout de nouveaux programmes à un site
- Climatisation
 - Augmentation importante de l'espace climatisé
 - Ajouts modulaires/portatives

Partie I – Examen des Progrès et des Réalisations depuis Cinq Ans

A. Portefeuille des actifs du conseil

Le tableau ci-dessous indique les variables ou paramètres liés à l'énergie du portefeuille des actifs du conseil qui ont changé entre l'année de référence (Année Financière 2012-2013) et la fin de la période de cinq ans visé par le rapport (Année Financière 2017-2018).

Tableau 1 : Portefeuille des actifs du conseil

	Année financière 2017- 2018 (année de référence)	Année Financière 2022- 2023	Écart
Nombre total de bâtiments	41	39	0
Nombre total d'ajouts modulaires/portatives ou de salles de classe préfabriquées	0	0	0
Superficie totale des bâtiments	1 508 732	1 568 379	59 467
Nombre moyen d'heures d'ouverture	60	60	0
Effectif quotidien moyen	5 789	5 418	(371)
% de la superficie totale des bâtiments qui est climatisée	15	14	(1)
Nombre d'installations ayant une ventilation mécanique	30	36	6
Autres changements pertinents dans l'utilisation des actifs : Nombre d'heures de l'utilisation communautaire	27 005	41 970	14 965

B. Données du conseil sur la consommation d'énergie

Le tableau ci-dessous indique la consommation mesurée au compteur¹ selon l'unité de mesure commune, soit ékWh (connu comme kilowatt-heure équivalent).

¹ La consommation mesurée est la quantité d'énergie utilisée et ne comprend pas la valeur d'ajustement pour les pertes (quantité d'énergie perdue dans la transmission).

Tableau 2 : La consommation mesurée au compteur

Service publique	Année Financière 2017-2018 (année de référence)	Année Financière 2022-2023 (année en cours)
Électricité totale (kWh)	9 678 105	8 142 637
Gaz naturel total (ékWh)	22 146 510	15 953 201
Mazout total (types 1 et 2) (ékWh)	15 119	18 004

REMARQUE À L'INTENTION DES LECTEURS

- Les données sur la consommation mesurée au compteur (également appelée consommation brute) ne tiennent pas compte de l'impact des conditions météorologiques sur l'utilisation d'énergie et, par conséquent, elles ne permettent pas de faire une analyse précise du rendement énergétique d'une année à l'autre.

C. Consommation d'énergie normalisée en fonction des conditions météorologiques

En Ontario, 25 % à 35 % de la consommation d'énergie d'une installation est influencée par les conditions météorologiques.

Pour mettre en contexte l'impact des conditions météorologiques, le tableau ci-dessous montre la moyenne pondérée des degrés-jours de chauffage (DJC)² et des degrés-jours de refroidissement (DJR)³ qui sont enregistrés aux six stations météorologiques d'Environnement Canada les plus généralement utilisées dans le secteur de l'éducation en Ontario.

² Le degré-jour de chauffage (DJC) est une mesure qui sert à quantifier l'impact du temps froid sur la consommation d'énergie. Dans les données ci-dessus, les DJC indiquent de combien de degrés la température moyenne d'une journée est inférieure à 18 °C (le point d'équilibre), qui est la température à partir de laquelle la plupart des bâtiments doivent être chauffés.

³ Le degré-jour de refroidissement (DJR) est une mesure qui sert à quantifier l'impact du temps chaud sur la consommation d'énergie. Dans les données ci-dessus, les DJR indiquent de combien de degrés la température moyenne d'une journée est supérieure à 18 °C, soit la température à partir de laquelle la plupart des bâtiments doivent être refroidis à l'air climatisé. À noter que les bâtiments ne sont pas tous climatisés et qu'il y en a qui sont partiellement climatisés. La BDCE applique uniquement les DJR aux compteurs qui indiquent une augmentation de la consommation attribuable à la climatisation.

Tableau 3: Degrés-jours en Ontario

Degrés-jours-en Ontario	Années Financières 2017-2018	Années Financières 2018-2019	Années Financières 2019-2020	Années Financières 2020-2021	Années Financières 2021-2022	Années Financières 2022-2023
DJC	3989	4196	3837	3696	3799	3611
DJR	432	334	415	392	340	267

REMARQUES À L'INTENTION DES LECTEURS

1. Le point d'équilibre pour le calcul des DJC et DJR ci-dessus est 18 °C.
2. Les conseils disposent d'un outil de gestion énergétique, la Base de données sur la consommation d'énergie (BDCE), qui calcule le point d'équilibre pour chaque compteur selon les habitudes de consommation d'énergie. Les DJC et DJR réels pour chaque compteur reposent sur les données provenant de la station météorologique d'Environnement Canada la plus près de l'installation et servent à calculer les valeurs normalisées en fonction des conditions météorologiques.

Le meilleur moyen de comparer la consommation d'énergie d'une année à l'autre consiste à utiliser les valeurs normalisées en fonction des conditions météorologiques. Elles tiennent compte de l'impact des conditions météorologiques sur le rendement énergétique et permettent de comparer la consommation sur des bases semblables pour plusieurs années.

Cependant, une comparaison directe de la consommation totale d'énergie entre une ou plusieurs années ne prend pas en considération les changements dans le portefeuille des actifs du conseil, comme les changements dans les attributs d'un bâtiment (voir les variables relatives aux installations indiquées aux **pages 5 et 6**) et les programmes récemment mis en œuvre (voir les remarques à l'intention des lecteurs aux **pages 7 et 8**), qui ont une conséquence importante sur la consommation d'énergie.

Par conséquent, l'intensité énergétique⁴ normalisée en fonction des conditions météorologiques est la mesure la plus précise permettant d'évaluer la consommation d'énergie d'un conseil d'une année à l'autre. Elle annule tout changement dans la superficie intérieure. Elle est généralement exprimée en kilowatt équivalent par pieds carrés (é kWh/pi²) ou en kilowatt équivalent par mètres carrés (é kWh/m²), selon la préférence de l'utilisateur.

4 L'intensité énergétique est la quantité totale d'énergie consommée divisée par la superficie totale des bâtiments. Elle est généralement exprimée en é kWh/pi², en GJ/m², etc., selon la préférence de l'utilisateur.

Tableau 4: L'intensité énergétique normalisée en fonction des conditions météorologiques

Données normalisées en fonction des conditions météorologiques	Année Financière 2017-2018 (année de référence)	Année Financière 2022-2023 (données les plus récentes disponibles)
Total de l'énergie consommée (ékWh)	32 278 220	23 838 780
Intensité énergétique (ékWh/pi ²)	21,1	15,2
Intensité énergétique (ékWh/m ²)	227,13	163,61

D. Examen des objectifs et des réalisations antérieurs en matière de conservation d'énergie

En 2014, le conseil a établi des objectifs annuels de conservation d'énergie pour les cinq années financières suivantes. Le tableau ci-dessous compare l'objectif de conservation lié à l'intensité énergétique avec la réduction réelle de l'intensité énergétique pour chaque année financière.

Tableau 5 : Comparaison de l'objectif de conservation lié à l'intensité énergétique avec la réduction réelle de l'intensité énergétique

Année Financière	Objectif de conservation ékWh/pi ²	Pourcentage de l'objectif de conservation	Réduction réelle de l'intensité énergétique ékWh/pi ²	% de la réduction réelle de l'intensité énergétique
2018 à 2019	1,77	8,71%	(0,84)	(4,16%)
2019 à 2020	1,69	8,31%	2,44	11,57%
2020 à 2021	0,36	1,77%	1,53	8,21%
2021 à 2022	0,23	1,15%	5,04	29,42%
2022 à 2023	0,05	0,27%	(3,11)	(25,73%)

REMARQUES À L'INTENTION DES LECTEURS

Lors de l'examen de la réduction réelle de l'intensité énergétique et du pourcentage de la réduction réelle de l'intensité énergétique annuels sur les cinq (5) années indiquées dans le tableau ci-dessus, les éléments suivants doivent être pris en compte :

1. Les objectifs de conservation indiqués dans le tableau ci-dessus sont des prévisions du printemps 2019 établies en faisant l'hypothèse que les paramètres opérationnels allaient rester les mêmes de l'exercice 2019 à l'exercice 2023. Cependant, la pandémie survenue au début de 2020 a modifié considérablement le fonctionnement des écoles et a eu des répercussions sur leur consommation d'énergie.
2. En raison de changements opérationnels importants d'une année à l'autre entre l'exercice 2019 et l'exercice 2023, il n'est pas possible de comparer l'intensité énergétique (en ékWh/pi² – la quantité d'énergie consommée par unité de superficie) de ces années sur la même base.
 - Les facteurs qui ont réduit la consommation d'énergie comprennent :
 - les fermetures temporaires des écoles au cours des années financières 2020 et 2021, en raison de la pandémie
 - les conseils qui possèdent des systèmes de contrôle automatique de bâtiments (SCAB) centralisés qui peuvent être programmés à distance

- pour maintenir des « valeurs de consigne des locaux inoccupés » devraient présenter une réduction de la consommation
- la suspension temporaire de l'utilisation communautaire des écoles, des programmes d'activités avant ou après l'école, des programmes de garde d'enfants, de la formation continue et des programmes de cours d'été
 - pour les écoles qui offrent ces programmes, le nombre d'heures d'exploitation aux « valeurs de consigne des locaux occupés » serait considérablement réduit
 - Les facteurs qui ont augmenté la consommation comprennent :
 - La mise en œuvre de nouveaux facteurs de santé et de sécurité au cours des années financières 2021 à 2023 pour résoudre les problèmes liés à la pandémie, tels que :
 - une ventilation accrue (apport d'air frais),
 - un besoin de filtration accru
 - une augmentation du nombre d'heures de fonctionnement du matériel de CVCA

La capacité d'un conseil à atteindre ses objectifs de conservation prévus de 2019 peut être limitée par certains ou par l'ensemble des facteurs ci-dessus.

En plus des facteurs liés à la pandémie décrits ci-dessus, il existe un certain nombre d'autres facteurs qui se répercutent régulièrement sur la capacité d'un conseil à atteindre ses objectifs de conservation, notamment :

Programmes d'activités avant ou après l'école

Ces programmes visent à faciliter l'introduction de places en MJE-TP. Cependant, le fonctionnement quotidien prolongé du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air que nécessitent ces programmes fait augmenter l'intensité énergétique globale.

Utilisation communautaire des écoles

Les installations scolaires intérieures et extérieures sont mises à la disposition de :

- groupes communautaires sans but lucratif,
- à un tarif réduit, et
- en dehors des heures de classe normales.

L'utilisation des installations dans les écoles, surtout les gymnases et les bibliothèques, a augmenté avec le temps. Le fonctionnement quotidien prolongé du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air que cela nécessite fait augmenter l'intensité énergétique globale.

Carrefours communautaires

De nombreuses écoles offrent dorénavant :

- un éventail élargi d'activités (culturelles),
- de nouveaux programmes (arts, loisirs et services de garde d'enfants) et
- de services divers (santé, centre de ressources pour les familles).

En raison de l'augmentation spectaculaire de l'utilisation communautaire, bon nombre d'écoles sont maintenant ouvertes de 6 h à 23 h la semaine et pendant de nombreuses heures la fin de semaine. Le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air doit donc fonctionner beaucoup plus longtemps pour permettre la tenue de carrefours communautaires. Ceci fait augmenter la consommation d'énergie et l'intensité énergétique globale.

Climatisation

Auparavant, les écoles n'étaient pas climatisées ou l'espace climatisé dans une installation était très petite. Avec les changements météorologiques, les températures pendant les saisons intermédiaires (mai, juin et septembre) sont plus élevées que la normale, et il devient plus désirable que les écoles soient climatisées. La climatisation fait augmenter considérablement la consommation d'énergie d'une installation.

Respect du Code du bâtiment de l'Ontario en vigueur

Lorsque des rénovations ou des ajouts sont faits dans une école existante, il se peut que l'équipement en place tel que le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, l'éclairage, etc., doivent respecter les normes du *Code du bâtiment* en vigueur, ce qui entraîne une augmentation de la consommation d'énergie.

Par exemple, en vertu du **Code du bâtiment**, les besoins en matière de ventilation pour les bâtiments construits de nos jours ont augmenté; c'est donc dire qu'une plus grande quantité d'air extérieur entre dans une installation. Par conséquent, le système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air doit fonctionner plus longtemps pour chauffer ou refroidir l'air extérieur de manière à le ramener à la température intérieure normalisée pour le bâtiment.

Pandémie

Lors de l'examen des valeurs d'une année sur l'autre, il convient de noter que les valeurs de l'année financière 2020 seront inférieures aux prévisions en raison de la fermeture des écoles entraînée par la pandémie (de mars 2020 à juin 2020). Durant

cette période, le secteur a connu une diminution de 16 % de sa consommation d'électricité et de 3 % de sa consommation de gaz naturel. La différence en pourcentage entre les deux services publics reflète le fait que le gaz naturel est principalement utilisé pour le chauffage et que le besoin de chauffage au cours des mois d'avril, de mai et de juin est réduit en raison des conditions météorologiques.

Au cours de l'année financière 2021, les valeurs de la consommation étaient généralement supérieures à celles de l'année financière 2020, mais en raison du taux d'occupation limité par la pandémie en cours, elles étaient inférieures aux niveaux de consommation précédents.

Ventilation et filtration

En consultation avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et d'autres intervenants, les conseils scolaires ont continué de s'appuyer sur les pratiques établies pour optimiser la qualité de l'air afin de créer des environnements d'apprentissage sains et sécuritaires pour les élèves et le personnel.

Bon nombre de ces nouvelles recommandations/exigences peuvent avoir une incidence sur la consommation des services publics. Par exemple, la mise en œuvre d'unités de filtration HEPA autonomes s'est répercutée sur la consommation d'énergie, principalement sur la consommation d'électricité.

E. Objectifs de conservation cumulative d'énergie

Le tableau ci-dessous compare les objectifs de conservation cumulative d'énergie (connu comme l'O.C.C.E.) de 2014 avec la réduction cumulative réelle de l'intensité énergétique (connu comme la R.C.R.I.).

Tableau 6 : Comparaison de la conservation cumulative d'énergie de l'année financière 2013-2014 à l'année financière 2017-2018

		(ekWh/ft ²)	Variance
2014 Board Plan	Forecasted Cumulative Energy Intensity Conservation Goal FY 2013-14 to FY 2017-18 source: board's 2014 Plan (to be input by board)	4,48	
	Forecasted Cumulative Energy Intensity Conservation Goal as a Percentage source: board's 2014 Plan (to be input by board)	6%	
FY 2017-18	Actual Cumulative Energy Intensity Reduced/Increased between FY 2013-14 to FY 2017-18 - weather normalized	3,98	
Variance	2014 Forecasted Cumulative Conservation Goal and Actual Cumulative Energy Intensity Reduced/Increased - weather normalized		0,50
	% of Cumulative Energy Intensity Conservation Goal Achieved - weather normalized		88,78%

F. Mesures mises en œuvre de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023

Les mesures mises en œuvre, les coûts connexes et l'Année Financière où la mesure a été mise en œuvre dans le conseil scolaire sont indiqués dans l'annexe

Investissements dans l'efficacité énergétique entre l'année financière 2019 et l'année financière 2013, sous les onglets suivant:

1. Investissement total lié aux stratégies de conception, de construction et de rénovation
2. Investissement total lié aux opérations et à l'entretien
3. Investissement total dans les stratégies liées aux comportements des occupants

4. Investissement total dans la technologie des énergies renouvelables

REMARQUE À L'INTENTION DES LECTEURS

FACTEUR IMPORTANT À PRENDRE EN CONSIDÉRATION - Il faut attendre au moins une année complète après la mise en œuvre d'une stratégie de gestion énergétique pour évaluer les économies d'énergie réelles qui ont été réalisées.

Conservation cumulative d'énergie	(ékWh/pi ²)	Écart
O.C.C.E. de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023 Source : plan du conseil de 2019 (le conseil doit entrer les données)	4,1	
O.C.C.E. exprimé en pourcentage Source : plan du conseil de 2014 (le conseil doit entrer les données)		20,21%
R.C.R.I. de l'année financière 2018-2019 à l'année financière 2022-2023, normalisé en fonction des conditions météorologiques	5,06	
Écart entre l'O.C.C.E. de 2019 et la R.C.R.I. – normalisée en fonction des conditions météorologiques	0,96	
% de l'objectif de conservation cumulative d'énergie atteint, normalisé en fonction des conditions météorologiques		123,39%

DEMANDE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019 À L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024

La partie II présente le plan du conseil visant à réduire la consommation d'énergie grâce à des stratégies basées sur les énergies renouvelables et la gestion de l'énergie englobant notamment les éléments suivants :

1. Conception et construction,
2. Opérations et entretien, et
3. Comportements des occupants.

Contexte

1. Jusqu'ici, la stratégie de gestion de l'énergie du conseil a consisté à faire ce qui suit :
 - a. Revoir et analyser notre consommation d'énergie en utilisant la base de données sur la consommation d'énergie (BDCE);
 - b. Identifier les conceptions/construction, opérations et les comportements qui doivent être corrigés afin de réduire notre consommation;
 - c. Continuer à inclure autant d'éléments verts que possible dans nos projets de construction;
 - d. Améliorer ou remplacer des équipements qui augmentent notre consommation d'énergie;
 - e. Éduquer les occupants de nos bâtiments sur les changements de comportement nécessaire pour réduire notre consommation.

Énergie renouvelable

L'énergie renouvelable est une stratégie qui vise à réduire la consommation d'énergie d'un conseil provenant du réseau de distribution d'électricité de la province. Elle consiste de l'utilisation;

- de panneaux solaires,
- d'éoliennes, etc.,

Pour voir la liste des projets du conseil liés à l'énergie renouvelable, se reporter à **l'onglet App A – Énergie renouvelable du fichier Calcul des objectifs en matière de conservation pour l'année financière 2019 à l'année financière 2023.**

Conception, construction et rénovation

Définition

La conception, la construction et la rénovation déterminent comment un bâtiment et ses systèmes fonctionneront comme un tout au départ et par la suite, grâce à l'intégration de disciplines comme l'architecture et l'ingénierie.

Pour connaître les projets pertinents du conseil scolaire d'ici cinq ans, se reporter à **l'onglet App B – Conception et construction du fichier Calcul des objectifs en matière de conservation pour l'année financière 2019 à l'année financière 2023.**

Opérations et entretien

Définition

Les opérations et l'entretien incluent les stratégies que le conseil utilise pour s'assurer que les bâtiments existants et leurs équipements fonctionnent à leurs taux d'efficacité maximale. Pour connaître les projets pertinents du conseil scolaire d'ici cinq ans, se reporter à **l'onglet App C – Opérations et entretien du fichier Calcul des objectifs en matière de conservation pour l'année financière 2019 à l'année financière 2023.**

Comportements des occupants

Définition

Les stratégies que le conseil scolaire utilise pour sensibiliser les occupants, notamment le personnel, les élèves et les utilisateurs communautaires, en mettant l'accent sur la modification de comportements en particulier pour réduire la consommation d'énergie. Pour connaître les projets pertinents du conseil scolaire d'ici cinq ans, se reporter à **l'onglet App D – Comportement des occupants du fichier Calcul des objectifs en matière de conservation pour l'année financière 2019 à l'année financière 2023.**

Objectifs futurs de conservation d'énergie

Le conseil a établi les objectifs de conservation d'énergie ci-dessous pour les cinq prochaines années financières.

Tableau 7: Objectifs de conservation d'intensité d'énergie par année

Objectif de conservation d'intensité d'énergie par année	Année Financière 2023-2024	Année Financière 2024-2025	Année Financière 2025-2026	Année Financière 2026-2027	Année Financière 2027-2028
ékW/pi ²	1,32	0,9	0,35	0,28	0,28
% de réduction	6,43%	4,4%	1,69%	1,36%	1,36%

Objectif de conservation cumulative

Le tableau ci-dessous indique l'objectif de conservation cumulative d'énergie du conseil pour les cinq prochaines années financières.

Cumulative Conservation Goal	FY 2024 to 2027-28
ékWh/pi ²	3,13
% de réduction	15,24%

Programmes environnementaux

1. Participation des écoles du conseil à des programmes environnementaux en 2018-2019.

- ÉcoÉcoles
3 Nombre d'écoles participantes
- Earthcare dans les écoles
[Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#) Nombre d'écoles participantes
- Enbridge School Energy Challenge (défi énergétique d'Enbridge dans les écoles)
[Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#) Nombre d'écoles participantes
- Autres
 Nom du programme : [Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)
[Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#) Nombre d'écoles participantes

Programmes incitatifs d'efficacité énergétique

1. Le conseil présente régulièrement des demandes dans le cadre de programmes incitatifs pour soutenir la mise en œuvre de projets écoénergétiques.

Oui Non

Dans l'affirmative :

De l'Année Financière 2013-2014 à l'Année Financière 2017-2018, le conseil a demandé à divers organismes une somme de (le conseil doit insérer le montant) \$ à titre de financement incitatif pour appuyer la mise en œuvre de projets écoénergétiques.

2. Le conseil a recours à des ressources externes, telles que des préposés du service de la SIERE et/ou d'Enbridge, pour demander des incitatifs.

Oui Non

- Préposés du service de la SIERE
 Préposés du service d'Enbridge
 Autre [Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

Approvisionnement en énergie

1. Le conseil participe à une entente de consortium pour l'achat d'électricité.

Oui Non

Dans l'affirmative :

Strategic Electricity Management and Advisory Services de
Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO)

Autre

Nom du consortium : **Jupiter Energy**

2. Le conseil participe à une entente de consortium pour acheter du gaz naturel.

Oui Non

Dans l'affirmative :

Natural Gas Management and Advisory Services du Marché
éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO)

Autre

Nom du consortium : **ECNG**

3. Le conseil participe à une entente de consortium pour l'achat de services publics de substitution (mazout, propane, bois, chauffage à distance, climatisation à distance).

Oui Non

Si oui,

1. Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario (MECO)

2. Autre :

Nom du consortium : [Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

A. Gestion de la demande

1. Le conseil utilise la méthode ou les méthodes ci-dessous pour surveiller la demande en électricité :

Factures

Données en temps réel

- Données en ligne de l'entreprise de distribution locale
- Autre

[Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

2. Le conseil utilise les méthodes suivantes pour réduire la demande en électricité :

- Planification de l'utilisation de l'équipement
- Utilisation par étape ou par échelonnement de l'équipement
- Utilisation d'équipement avec limitation de la demande
- Retarder le démarrage de l'équipement de gros calibre (p. ex. démarrage du refroidisseur au printemps)
- Autre

[Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.](#)

B. Approbation par la haute direction du plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande

Je confirme que la haute direction du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières a examiné et approuvé le présent plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande.



Nom : **Jérémie Lepage**

Date : **Le 4 juillet 2024**

Titre : **Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier**